

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU
25 FÉVRIER 2025**

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédää-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée en mairie et publiée sur le site internet le 18 février 2025 et transmise par voie électronique le 18 février 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, Patrick JOUANNET, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Pouvoir (s) :

Excusé(s) : Valérie DA SILVA,

Secrétaire de Séance : Joël OFFICIALDEGUY

Délibération 2025-01 : Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenant n°1 – Lots n°6 Menuiserie extérieure et intérieure, Lot n°7 Plâtrerie – Isolation – Parois PVC et n° 10 Chape – Carrelage – Faïence

Dans le cadre des travaux d'extension de la Maison Pour Tous, Monsieur le Maire explique que des modifications sont à apporter sur les travaux prévus pour les Lots n°6 Menuiserie extérieure et intérieure, n°7 Plâtrerie – Isolation – Parois PVC et n° 10 Chape – Carrelage - Faïence. Il précise que ces travaux supplémentaires n'ont pu être anticipés. Il présente les trois avenants à conclure avec les entreprises SAS Tilhet – Matériaux du Béarn – Lignes & Lumières, EVI PRO et SARL LGM et SARL Buso Patrick.

Il précise que l'avenant pour le lot n°7 se décompose en 2 articles :

Article 1^{er} : Rectification d'une erreur matérielle : consignation d'un groupement de commande aux entreprises EVI PRO et SARL LGM (voir acte d'engagement joint).

Article 2^{ème} : Plus-value figurant dans le tableau ci-dessous (entreprise SARL LGM).

LOT	Entreprise	Montant de l'avenant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT n°6 : Menuiserie extérieure et intérieure	SAS TILHET – Matériaux du Béarn – Lignes & Lumières	208.82
Montant total du marché pour ce lot		3 933.25
LOT n°7 : Plâtrerie – Isolation	SARL LGM	710.60
Montant total du marché pour ce lot		4732.33
LOT n° 10 : Chape – Carrelage – Faïence	SARL Buso Patrick	2 084.72
Montant total du marché pour ce lot		9 112.00
<u>Montant total du marché:</u>		103 961.94

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner et dépose sur le bureau les avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE

le Maire à signer les avenants à intervenir avec les sociétés SAS Tilhet – Matériaux du Béarn – Lignes & Lumières pour le lot n°6, EVI PRO et SARL LGM pour le lot n°7 et SARL Buso Patrick pour le lot n°10, conformément à ce qui a été présenté.

PRÉCISE

que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8 Votants : 8 Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 27 février 2025,

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

